



## Sommaire

Déclaration préalable.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Projet de redistribution des espaces de travail des équipes des DN d'OF sur le site « nouveau village».	1
Bilan annuel 2017 Action Logement.....	2
Rapport d'activité OFS T3 2018.....	3
Fonctionnement CE : Quand la direction biaise le jeu.....	3
Agile.....	4
Vos élu-e-s CFE-CGC Orange au CE Orange France Siège.....	5

## Déclaration préalable

Dans un contexte d'accroissement de la charge de travail, de baisse continue du pouvoir d'achat des salariés d'Orange à l'exception des « Executives » et « Leaders » qui empochent 52 millions en actions Orange, Stéphane Richard a annoncé une prime de fin d'année concernant seulement 20% des salariés. Après cette « mesurette » très médiatique, qu'en sera-t-il des augmentations salariés 2019 ?

[Lire l'intégralité de la déclaration](#)

## Le « nouveau village»

✓ Information / consultation

### Contexte

Le projet de redistribution des espaces de travail des équipes des DN d'OF sur le site d'OF « nouveau village» est rentré dans sa dernière phase d'instruction avec le recueil d'avis des élus du CE OFS.

Rappel historique :

- ◆ présentation du dossier d'opportunité : juillet 2017
- ◆ Création commission CE « nouveau village » : septembre 2017
- ◆ présentation du projet en information-consultation : avril 2018
- ◆ une première expertise du cabinet SECAFI pour les CE OFS et DTSL : avril 2018
- ◆ le rapport du groupe pluridisciplinaire de prévention (GPP) du périmètre OFS : Analyse de l'impact humain du projet : juillet 2018
- ◆ une 2ème expertise SECAFI pour l'ICCHSCT (novembre 2018)

- ◆ Le rendu d'avis de l'ICCHSCT (5 décembre 2018) : Les élus de l'ICCHSCT à l'unanimité ont estimé que la direction n'ayant fourni suffisamment d'éléments crédibles permettant d'évaluer correctement les risques au niveau sécurité et RPS, ils ne sont pas en capacité de rendre un avis.
- ◆ Le rendu d'avis des élus du CE OFS (13 décembre 2018) qui ont estimé également à l'unanimité dans la suite de l'ICCHSCT n'avoir pas éléments pour donner un avis favorable ou défavorable.

### Analyse CFE-CGC

Le projet « nouveau village » est avant tout caractérisé par la mise en place de nouveaux aménagements en espaces dynamiques (ou flex office) pour un certain nombre de salariés des sites d'Orange village et Bagneux. En renforçant la place des espaces collectifs au détriment des espaces individuels, par ce choix stratégique et financier la direction impacte directement l'organisation et les conditions de travail des salariés.

A noter que ce choix de développer les espaces collectifs au détriment des espaces individuels se retrouve dans tous les projets de déménagement actuels en France.

La conséquence est que si un certain nombre de salariés plutôt nomades ou en télétravail fréquent peuvent trouver un réel intérêt dans ces aménagements, d'autres beaucoup plus présents physiquement sur leur poste de travail risquent d'être pénalisés avec la perte de leur espace individuel. La commission du CE OFS a identifié ces risques et les a exprimés auprès de la direction.

Après plus d'un an du suivi de ce projet, vos élus du CE, ceux des CHSCT et la commission chargée d'instruire ce dossier ont réussi à obtenir des évolutions par rapport aux propositions de départ de la direction :

- ◆ un accompagnement des salariés dès leur installation
- ◆ la mise en place d'une commission de suivi du déploiement du projet composée de membres des CHSCT dont les prérogatives restent encore à préciser, avec des bilans qui

devront être communiqués à vos élus 6 mois, 1 an et 2 ans après l'installation des salariés.

- ◆ le recrutement d'un facilitateur qui sera chargé d'accompagner au quotidien les équipes dans leurs nouveaux espaces (bâtiments A5, B3 et F8)
- ◆ la formation des managers à l'accompagnement des équipes dans les espaces dynamiques.
- ◆ la possibilité pour les salariés qui constatent une dégradation de leurs conditions de travail de récupérer un meuble bureau individuel dédié.

[Retrouvez le rapport de la commission](#)

[Retrouvez la résolution motivant le recueil d'avis](#)

#### Vote des élus de la résolution

- Pour : 11 (CFE-CGC, CFDT)
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Bilan annuel 2017 Action Logement

✓ Bilan

### Contexte

Bilan 2017 :

Orange SA a versé 18 812 334 € à Action Logement, soit 0,45 % de la masse salariale.

Pour 2017, 1 804 services ont été rendus (1 240 prêts et aides + 564 familles logées)

Cette enveloppe sert aussi à financer :

- ◆ des prêts pour accéder à l'acquisition ou effectuer des travaux dans sa résidence principale
- ◆ des aides financières ou des services pour accompagner la mobilité et/ou l'entrée dans un logement locatif
- ◆ l'attribution de logements sociaux

Les résultats 2017 sont en forte baisse par rapport à 2016 (-21 % pour les services rendus et -6,3 % en montant) à mettre sur le compte d'un net repli de l'ensemble des prêts et aides, non compensé par la faible hausse du nombre de familles logées.

Perspectives 2018 :

Orange dépend désormais de l'enveloppe nationale de Prêts Accession & Travaux attribuée pour l'ensemble des entreprises soumises à la PEEC.

### Analyse de la CFE-CGC

La loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du numérique (loi Elan, dans sa partie relative notamment à Action logement) promulguée le 24/11/2018, dont on attend les décrets d'applications, remet en cause un certain nombre de dispositions légales et réglementaires concernant, notamment, l'accessibilité aux logements. Dans ce contexte, la CFE-CGC demande à la direction quelles actions seront envisagées par Orange pour nos collègues.

Par ailleurs, dans le domaine locatif, les nouvelles règles de gestion du logement divisant par trois la probabilité d'obtenir un logement en commission d'attribution, la CFE-CGC s'interroge sur les leviers d'action d'Orange dans ce domaine.

[Retrouvez le rapport de la commission](#)

# Rapport d'activité OFS T3 2018

✓ Bilan

## Contexte

Succès des nouvelles offres qui contribue à la croissance de la base clients fixe haut débit avec également un record historique pour un 3ème trimestre sur la fibre. (Source Analyse performance T3 R Fernandez)

CA T3 2018 (+0,9%)

Données issues du communiqué financier du 25/10/18, ARPO = Average Revenue Per Offer (donc mono ou multi lignes)

Croissance (à base comparable) pour le 6ème trimestre consécutif : ARPOs fixe seul, mobile seul et convergent sont tous trois en hausse.

Le 3ème trimestre 2018 bénéficie lui aussi de l'impact favorable TVA lié à l'inclusion de l'offre de livres audio KOBO lancée le 17 mai dernier. Hors cet effet, la croissance du chiffre d'affaires ressort à +0,1% sur le trimestre.

bons niveaux de ventes nettes : +2,6% sur un an pour la base clients mobiles forfaits (19,123 millions de clients au 30 septembre 2018) et +2,2% sur un an pour la base clients haut-débit fixe (11,389 millions de clients), avec une croissance toujours soutenue de la fibre (+31,1%), la Convergence croît de +10,7% avec +4% ARPO/ T2.

## Analyse de la CFE-CGC

T3 toujours très concurrentiel comme au T2. D'où la stratégie d'augmentation de qualité (NPS) et de diversification présentée par M Jumeau pour 2022 pour éviter une guerre des prix qui nous serait très dommageable en terme d'emploi et d'environnement de travail

Mobile : Les revenus du Mobile seul enregistrent une baisse de -2,5% sur un an. L'ARPO Mobile seul progresse lui de +2,7% grâce à l'amélioration du mix des offres mobiles et de la part croissante d'Open.

Haut Débit : une croissance toujours soutenue de la fibre (+31,1%), soit le meilleur 3ème trimestre pour la fibre.

DEF : légère baisse du CA notamment sur les services voix, retard sur la fibre (-22% /objectif) et NPS vraiment faible (-9 et même -18 sur les partenaires (DVI))

Orange Bank : pas de rentabilité prévue avant 2023, -92 millions d'euros, le résultat d'exploitation sur les 3 1ers trimestres 2018, recrutement de 15 à 20 K clients/ mois à 60% en boutique. Grâce notamment à la campagne prolongée de parrainage.

[Retrouvez le rapport de la commission](#)

# Restauration : Quand la direction biaise le jeu...

✓ Résolution

## Contexte

Depuis la reprise de la gestion de la restauration par le CE OFS au 1er juillet dernier, nous avons été en mesure d'offrir aux salariés des prestations relevées avec notamment un gain de 1,20 euros par salarié grâce à un travail d'assainissement de son fonctionnement.

Cependant nous constatons que nous pourrions aller encore au-delà si la direction respectait ses engagements notamment les décisions prises par le CE pour les télétravailleurs et non appliquées par la direction.

Par une résolution votée à la majorité, vos élus ont d'abord dressé le constat des actions déloyales de la Direction depuis la reprise de la gestion du budget restauration des ouvriers-droit du CE Orange France Siège :

◆ Non mise en œuvre de l'accord sur les moyens donnés aux Instances Représentatives du Personnel Orange SA du 20

janvier 2017 un an après les dernières élections professionnelles du périmètre.

- ◆ La Direction persiste à afficher sur l'intranet de l'UES Orange en lieu et place des sites dédiés des CE des informations relatives aux Activités Sociales et Culturelles et sur la restauration en particulier. La communication de la Direction sur la restauration, que ce soit par mail ou par affichage, peut se relever d'un caractère mensonger ou diffamatoire.
- ◆ Les engagements pris par la Direction lors de la négociation préalable à la reprise de la gestion du budget ne sont pas totalement respectés, en particulier sur l'accès aux RIE / RIA pour lequel le CE OFS n'avait pas signé de convention et la facturation des repas des convives du CE OFS.
- ◆ l'établissement d'un montant de PPC à 7,04 € pour chaque repas pris par un ouvrier droit du périmètre du CE OFS quand un PPC à 1,20 € est appliqué à un repas pris par un salarié externe (société de service, filiale, prestataire, salarié sans badge d'identification, etc.).
- ◆ l'application d'une TVA sur des prestations dites de service, devant être financées par des subventions hors taxes.

- ◆ la non application des consignes définies par le CE OFS dans le cadre de sa politique de subvention (libellés erronés, minimum URSAFF non déduit de la subvention, etc.)
- ◆ la non application de la décision prise par le CE, les 18 et 19 octobre 2018 sur l'attribution de Titres Restaurant aux télétravailleurs et l'acceptation de ce mode de paiement dans les restaurants Orange.

En conséquence, les élus mandatent les membres du Bureau et la Commission Restauration pour étudier toute solution permettant au CE de pouvoir décliner sa politique Restauration sans aucune entrave.

## Agile or not Agile ?

✓ Information

### Contexte

Une Information sur la méthodologie Agile dans la conduite des projets au sein d'Orange France Siège a été présentée aux élus par Virginie Dominguez.

Très récemment encore, la méthode agile « Scrum » était mise en pratique au sein de la Direction Digitale

Il s'agit d'une petite équipe pluridisciplinaire dédiée à la réalisation d'un projet et composée d'un client (responsable produit), de graphistes, ergonomes, développeurs...

L'équipe collabore en permanence autour du client et de ses besoins. Elle découpe le projet (la cible) en sous projets (fonctionnalités) qu'elle met en production dans de courts délais. Elle enchaîne les itérations après analyse de la période précédente en adaptant et en ajustant éventuellement la fonctionnalité suivante en fonction des retours reçus.

La méthode Scrum a depuis évolué en raison de la complexité du fonctionnement de l'entreprise. Aujourd'hui, l'agilité est déclinée via la méthode « SAFe », appelé chez Orange « l'Agile coordonné ».

Au lieu de mobiliser une seule équipe, ce sont plusieurs répliques d'équipes alignées qui travaillent en forte synchronisation. On appelle cette organisation le « train agile » avec une activité composée d'une liste de fonctionnalités métier et de composants techniques qui sont priorisés.

Toutes les équipes se réunissent régulièrement et s'alignent sur la vision et les objectifs. Elles développent ensuite rapidement ces fonctionnalités et réajustent ou repriorisent les suivantes.

Le mandat donné pourra aller jusqu'à la résiliation des conventions tripartites et la redéfinition d'un autre mode d'accès à une solution de restauration lors des pauses méridiennes. Les élus leur donnent toute latitude pour signer les conventions, accords ou commandes qu'ils jugeraient nécessaires.

### Vote des élus

- Pour : 9 (CFE-CGC, CFDT)
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour : 9 (CFE-CGC)  
Contre : 2 (CFDT)

Des formations sur la méthode de gestion de projet sont disponibles pour les salariés et managers allant de l'initiation à l'expertise.

Côté logistique, ce type de méthodologie suppose de réorganiser les espaces de travail spécifiques aux modes de travail agile.

### Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC sont convaincus de la pertinence de l'utilisation de cette méthodologie dans la conduite de projets digitaux.

Néanmoins, nous restons vigilants sur plusieurs sujets.

Notre entreprise a souvent tendance à transformer en dogmes les bonnes pratiques. L'Agilité ne peut s'adapter à tous les projets. A mettre l'agilité à toutes les sauces, gare au risque d'écœurement...

Un autre point d'attention concerne la charge de travail des équipes. Ces méthodologies nécessitent à la fois une forte implication et une forte intensité de travail. Il est indispensable de prévoir, entre chaque livraison de fonctionnalités, des périodes de « relâchement » pour ne pas mettre les équipes en surchauffe... à suivre.

Concernant les formations, tous les salariés impactés doivent avoir accès aux formations proposées en fonction de leur poste et du niveau attendu.

Enfin, il est indispensable d'analyser le travail prescrit et réel des équipes. En effet, participer à la réalisation d'un projet dans une équipe agile et avoir en parallèle la responsabilité de son activité de base est difficilement compatible.

Pour retrouver tous les documents présentés en séance  accédez à Alfresco

## Vos élu-e-s CFE-CGC Orange au CE Orange France Siège



Xavier PODEVIN  
Secrétaire  
06 87 60 86 75  
Lille



Laurence CLOIX  
Trésorière  
06 42 30 19 46  
Arcueil



Michel CARLIER  
Secrétaire Adj  
06 45 02 55 21  
Lille & Arcueil



Christophe RABIER  
Secrétaire Adj  
06 72 95 72 57  
Lyon



Denis BOST  
Trésorier Adj  
06 40 40 45 45  
Arcueil



Franca LOSTYS  
06 70 40 82 24  
Toulon



Pascal DOUCHEMENT  
06 07 34 86 40  
Bourgoin-Jallieu



Elisabeth DENYS  
06 78 06 09 51  
Arcueil & Ph. Auguste



Claudio VERRECCHIA  
06 82 55 71 40  
Arcueil



Patricia QUEDEVILLE  
06 88 26 31 59  
Toulouse



Sébastien BERTEAU  
06 89 36 28 20  
Lyon



Dominique DE SPIRT  
06 37 61 65 13  
Arcueil



Laurent BOUARD  
06 31 45 28 59  
Lognes



Anne Lise  
BONNET - LANGLOIS  
06 84 52 33 90  
Arcueil



Jean-François PAPILLON  
06 08 80 61 41  
Arcueil



Fatima HAMADI  
06 73 71 94 33  
Arcueil



Laurence DALBOUSSIERE  
06 30 55 59 97  
Arcueil



Guy DE VARAX  
Représentant Syndical  
06 76 12 61 77  
Bagneux

L'accès à la base Alfresco est réservé à nos adhérents



Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement  
<https://www.cfecgc-orange.org/orange-france-siege>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

